



Tubize, le 20 septembre 2024

LIGUE DES DROITS HUMAINS  
53, Boulevard Léopold II

1080 Bruxelles

request-4950-7c8aa30e@transparencia.be

Notre référence : S28985

Annexes (11) :

Annexe 1 : délibération du Conseil communal sur l'accord de principe d'installation de caméras (21/10/2015)

Annexe 2 : cahier spécial des charges « Marché public de fournitures - Fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance urbaine » de la Zone de Police Ouest Brabant wallon (13/10/2015)

Annexe 3 : extrait du cahier spécial des charges « Zone de Tubize » (13/10/2015)

Annexe 4 : extrait du registre des délibérations du Collège de Police (19/02/2016)

Annexe 5 : délibération du Conseil communal d'adhésion au marché public concernant la fourniture et la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance, passé par la zone de secours (11/04/16)

Annexe 6 : délibération du Conseil communal sur l'installation de caméras urbaines aux endroits C2 C8 et C11-1 (13/03/2017)

Annexe 7 : délibération du Conseil communal sur l'installation de caméras urbaines en 2018 (08/01/2018)

Annexe 8 : délibération du Conseil communal sur l'installation de caméras urbaines en 2019 (14/10/2019)

Annexe 9 : délibération du Collège communal « Marche public - Achat d'une camera mobile - Commande » (22/09/2023)

Annexe 10 : délibération du Conseil communal d'autorisation préalable de principe sur l'installation et l'utilisation de caméras fixes temporaires par la Zone de Police Ouest Brabant wallon (10/06/2024)

Annexe 11 : Caractéristiques des bodycams

Votre correspondant :  
**Service Communication**  
Charlotte Claix  
02/355.16.21



IMIO01214800029722

Chère Madame,

**Objet : Demande de reconsidération de Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Informations sur les dispositifs de surveillance de la Ville**

Nous revenons vers vous suite à votre demande de reconsidération de demande, au nom de la Liberté d'accès à l'information, d'informations sur les dispositifs de surveillance de la Ville.

Après analyse, vous trouverez en annexe les délibérations et documents en lien avec votre demande :

- La délibération du Conseil communal sur l'accord de principe d'installation de caméras ;
- Le cahier spécial des charges « Marché public de fournitures - Fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance urbaine » de la Zone de Police Ouest Brabant wallon ;
- L'extrait du cahier spécial des charges « Zone de Tubize » ;
- L'extrait du registre des délibérations du Collège de Police concernant l'attribution du marché pluriannuel 2016- 2019 pour la fourniture et la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance urbaine au profit de

Grand Place 1 - 1480 Tubize  
Tél.: 02 391 39 11 - Fax: 02 391 39 12

www.tubize.be  
info@tubize.be  
Banque: BE32 3401 8182 2902  
BCE : 0207.314.041

Concerne : Réponse: Demande de reconsidération de Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Informations sur les dispositifs de surveillance de la commune

Référence courrier : S28985

V  
I  
L  
L  
E  
D  
E  
T  
U  
B  
I  
Z  
E

la Zone de Police Ouest brabant wallon et des Villes de Braine-Le-Château, Ittre, Rebecq et Tubize ;

- La délibération du Conseil communal d'adhésion au marché public concernant la fourniture et la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance, passé par la zone de secours ;
- La délibération du Conseil communal sur l'installation de cameras urbaines aux endroits C2 C8 et C11-1 ;
- La délibération du Conseil communal sur l'installation de cameras urbaines en 2018 ;
- La délibération du Conseil communal sur l'installation de cameras urbaines en 2019 ;
- La délibération du Collège communal « Marche public - Achat d'une camera mobile - Commande » ;
- La délibération du Conseil communal d'autorisation préalable de principe sur l'installation et l'utilisation de caméras fixes temporaires par la Zone de Police Ouest Brabant wallon ;
- Le document reprenant les caractéristiques des bodycams par la Zone de Secours du Brabant wallon.

Concernant les documents du marché, après avoir pris contact avec le Zone de Police Ouest Brabant wallon, le marché relatif aux caméras fixes et aux caméras fixes temporaires est un marché conjoint passé par la Zone de Police Ouest Brabant Wallon.

La Ville ne peut vous communiquer ces documents qui contiennent des informations relatives aux autres Villes composant la zone de police et relatives à la zone de police elle-même.

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines données pourraient être considérées comme sensibles en termes de sécurité et ne pouvons garantir que la Zone de Police, soumise à la législation propre aux services de police, accordera l'accès à ces documents.

Concernant l'analyse d'impact relative au placement de caméras fixes temporaires par la Zone de Police Ouest Brabant wallon, cette dernière ne souhaite pas que celle-ci soit diffusée au grand public.

Nous vous invitons à nouveau à solliciter les documents du marché et les analyses d'impact auprès de Zone de Police Ouest Brabant wallon au 02/367.27.00 ou via [zp.ouestbrabantwallon.chefdezone@police.belgium.eu](mailto:zp.ouestbrabantwallon.chefdezone@police.belgium.eu).

Il s'agit, à ce jour, des seuls documents dont dispose la Ville.

Nous vous informons, conformément à l'Article 8 du décret relatif à la publicité de l'Administration, que vous pouvez introduire un recours auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs si vous estimez ne pas avoir eu satisfaction, notamment via [cada@cfwb.be](mailto:cada@cfwb.be).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

E. LAURENT



M. JANUTH